

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2011**

Présents : Messieurs LEROUX, MADELAINE, BREYNE, CORNEVILLE, BERTIER, LECLUSE, Mlle Emilie BOUILLON, Monsieur ADAM, Mesdames LEBATARD, MOTTIN, Monsieur LECONTE, Madame BAILHACHE, Monsieur PLINE, Madame GODARD, Messieurs LERECULLEY, MARIOTTI, BRIARD, Madame Florence BOUILLON, Messieurs POSTIC, SIMON, HAREL

Absents excusés : Monsieur PETRAS

Secrétaire : Mademoiselle Emilie BOUILLON

POUVOIR : Monsieur PETRAS a donné pouvoir à Monsieur LECLUSE

### **2011/01 APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur Le Maire rappelle les objectifs de la commune dans le cadre de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Le Maire rappelle les modalités de la concertation décidées à l'occasion de la délibération de prescription de la révision simplifiée du document d'urbanisme :

- un examen conjoint des personnes publiques
- la nécessité de mener pendant l'élaboration du projet une concertation associant les habitants, les associations locales et les personnes concernées
- l'obligation de définir les modalités de cette concertation
- il indique que la concertation s'est déroulée conformément à cette délibération et durant la durée des études :
- réunion publique le 25 Octobre 2010 à 20 heures, au cours de laquelle personne ne s'est présenté
- mise à disposition auprès du public, en mairie, du dossier accompagné d'un registre d'observations, du jeudi 2 Décembre 2010 au lundi 3 Janvier 2011.

Monsieur Le Maire présente le contenu des observations émises dans le cadre de cette concertation : pas d'observations.

Il rappelle que, conformément à l'article L.300.2 du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit en délibérer.

Après avoir entendu Monsieur Le Maire,

- Vu le code l'urbanisme et notamment les articles L.123.19, L.123.13, R 123.24 et R.123.25,
- Vu la délibération en date du 27 Juillet 2010 prescrivant la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation
- Vu la présentation des observations relevées à l'occasion de la concertation et le bilan qui en a été établi,
- Vu l'examen conjoint du projet avec les personnes publiques associées en date du 21 Octobre 2011

- Vu l'arrêté municipal en date du 9 Novembre 2010 mettant le projet de révision simplifiée du PLU à l'enquête publique,

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur :

- avis favorable au projet de révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme et au classement de la parcelle concernée en zone Uja

Considérant que le projet de révision simplifiée du PLU, ainsi modifié tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le bilan de la concertation tel qu'il a été exposé par Monsieur Le Maire
- décide d'approuver le projet de révision simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal
- dit que le dossier de concertation est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture
- La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et e l'accomplissement des mesures de publicité.

## **2011/02 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Monsieur Le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 Avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que le SIGAZ (Syndicat Intercommunal du Gaz du Calvados) auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 Décembre de l'année précédente (3029 mètres linéaires)
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ;
- que la redevance due au titre de 2009 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, soit une évolution de 6,18 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz, soit 219 euros pour l'année 2009.

### 2011/03 **PERSONNEL**

Le Conseil Municipal fixe comme suit la rémunération de ces agents pour les divers remplacements effectués :

- Madame Chantal GRAS 9h20/35 heures de l'indice brut 388 et de l'indice majoré 355 au secrétariat de la Mairie
- Mademoiselle Chantal MARIE 4h15/35 heures de l'indice brut 328 et de l'indice majoré 312 pour le ménage de la Mairie
- Mademoiselle Annick LETOURNELLE 4h15/35 heures de l'indice brut 310 et de l'indice majoré 300 pour le ménage de la mairie

D'autre part, le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi de Monsieur Davy MARIETTE a été renouvelé par l'Etat pour 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2011 à raison de 20 heures par semaine. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

### 2011/04 **CENTRE AÉRÉ**

Monsieur BREYNE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le centre aéré va ouvrir du 28 Février 2011 sous réserve d'inscriptions suffisantes (soit au moins 12 enfants par jour). Le Conseil Municipal a pris connaissance du coût financier pour la commune, c'est à dire les salaires de Mademoiselle Nathalie LEBOYER soit 16h15/35 heures de l'indice brut 310 et de l'indice majoré 300 et celui de Mademoiselle Annick LETOURNELLE soit 6h90/35 heures de l'indice brut 310 et de l'indice majoré 300, auquel vient s'ajouter la subvention communale de 300 euros par semaine et les frais de transports.

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge ces dépenses.

### 2011/05 **COMMISSION DES SPORTS**

Monsieur MADELAINE, Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que la commission des sports a rencontré les membres de l'association de HAND-BALL à propos des dysfonctionnements relevés au sein du gymnase.

Monsieur MADELAINE, représentant le Syndicat du Collège, propriétaire du bâtiment a présenté au Conseil Municipal les divers aménagements qui vont être faits dans ce bâtiment.

D'autre part, le Syndicat du Collège accepte de réaménager le parking situé entre le gymnase et le terrain d'évolution en prenant en charge le coût des fournitures.

### 2011/06 **COMMISSION INFO-PRESSE**

Monsieur ADAM, Conseiller Municipal, informe le Conseil Municipal que la Commission Info-Presses qui représente uniquement 2 élus et 2 bénévoles, travaille sur la prochaine édition du journal municipal et que chacun peut s'associer à cette réalisation.

#### **2011/07 COMMISSION SECURITE**

La Commission SECURITE s'est réunie pour prévoir un aménagement possible de la Route de Balleroy puisque le Conseil Général envisage la réfection de cette voie pour l'année 2011. Le Maire demande à chacun d'y réfléchir afin d'engager un travail commun tenant compte de la sécurité.

Par contre, en ce qui concerne les dispositions prises sur la commune pour la sécurité, certains conseillers municipaux s'interrogent sur celles-ci et ce, suite aux remarques des usagers. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est conscient des nuisances pouvant être occasionnées par certaines décisions, mais souhaite privilégier la sécurité sur certains axes.

#### **2011/08 COMMISSION MEDIATHEQUE**

Monsieur LECLUSE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la commission Médiathèque a préparé son budget de fonctionnement pour l'année 2011 ainsi que le planning des expositions et des animations.

Le Conseil Municipal autorise la commission à prendre contact avec les établissements DANONE pour obtenir leur soutien financier pour accueillir l'exposition sur « PAUL BEDEL » dont le coût s'élève à 2700 euros. Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

Par contre, le Conseil Municipal encourage la commission à poursuivre son travail pour la création d'un salon du livre avec la participation du collègue.

#### **2011/09 COMMISSION ATELIER-VOIRIE**

Monsieur BERTIER, Adjoint au Maire, a présenté au Conseil Municipal le bilan des travaux réalisés au cours de l'année 2010 et les diverses interventions des services techniques, au sein de la voirie et dans les bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal souhaite poursuivre pour l'année 2011 son action en renforçant son intervention sur la voirie communale. Le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat pour le balayage des rues avec la « Société NORMANDIE BALAYAGE » et de poursuivre le broyage et l'élagage de la voirie communale en retenant le principe de 2 passages par an (15 mai – 15 juin et 15 septembre – 15 octobre).

#### **2011/010 TRAVAUX DE LOGI-PAYS**

Le Conseil Municipal s'interroge sur le suivi des travaux engagés par LOGI-PAYS concernant la réhabilitation énergétique des 32 pavillons au Hameau de la Fontaine qui auraient dû être terminés le 7 Janvier 2011. La commune, ne maîtrisant pas ceux-ci, le Conseil Municipal charge le Maire de prendre contact avec les responsables afin de répondre à l'attente des usagers.

#### **2011/011 GESTION DES SALLES**

Dans le cadre de l'utilisation des salles, le Conseil Municipal donne la priorité aux locations payantes par rapport à la mise à disposition de celles-ci, la gestion revenant à l'adjoint responsable des salles.

## 2011/012 COMPTE ADMINISTRATIF 2010

La séance du Conseil Municipal ayant pour objet le vote du compte administratif, le Conseil Municipal désigne en vertu de l'article L2121- 14 du code des collectivités territoriales, Monsieur MADELAINE, Président de séance. Avant de procéder au vote de celui-ci, le Maire quitte la séance.

## 2011/013 COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal a pris en compte les résultats de l'exercice 2010 des budgets annexes arrêtés comme suit :

### **B.A. Bail Local Industriel Z.A**

**Section Investissement** : Résultat de l'exercice 0

Résultat cumulé (excédent antérieur reporté) soit 564 euros

**Section Fonctionnement** : Résultat de l'exercice : 0

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2010 et le compte de gestion 2010 par 20 voix pour et 1 abstention. Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'article 001 (excédent antérieur reporté) 564 euros.

### **B.A Bail Local Petites Halles**

**Section Investissement** : Résultat de l'exercice 0

**Section Fonctionnement** : Résultat de l'exercice 0

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2010 et le compte de gestion 2010 par 20 voix pour et 1 abstention.

### **B.A. Bail Local 1**

**Section d'Investissement** : Résultat de l'exercice 0

**Section de fonctionnement** : Résultat de l'exercice = 0

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2010 et le compte de gestion 2010 par 20 voix pour et 1 abstention.

### **B.A. Bail Local 8 Route de Balleroy**

**Section Investissement** : Résultat de l'exercice 0

**Section de fonctionnement** : Résultat de l'exercice 0

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2010 et le compte de gestion 2010 par 20 voix pour et 1 abstention.

### **B.A Bail Kiosque à fleurs**

**Section Investissement** : Résultat de l'exercice 0

**Section de fonctionnement** : Résultat de l'exercice 0

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2010 et le compte de gestion 2010 par 20 voix pour et 1 abstention.

## 2011/014 COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a pris en compte les résultats de l'exercice 2010 du service assainissement arrêtés comme suit :

### **SECTION INVESTISSEMENT :**

Résultat de l'exercice : 326 474,34 euros

Résultat cumulé : (excédent antérieur reporté 121 906,49 euros + résultat de l'exercice 2010 : 326 474,34 euros) = 448 380,83 euros

### **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Résultat de l'exercice : 26 900,69 euros

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2010 et le compte de gestion 2010 par 20 voix pour et une abstention.

Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'article 001 (excédent antérieur reporté) 448 380,83 euros et à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 26 900,69 euros

## 2011/015 COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal a pris en compte les résultats de l'exercice 2010 du budget principal arrêté comme suit :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Résultat de l'exercice : excédent 633 460,78 euros
- Résultat cumulé : déficit de l'année antérieure 816 724,57 euros et excédent l'année 2010 : 633 460,78 euros soit un besoin de financement de 183 263,79 euros

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Résultat de l'exercice : 135 000,53 euros
- Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2010 et le compte de gestion 2010 par 20 voix pour, 1 abstention.

## 2011/016 AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir pris en compte le besoin de financement de l'année 2010, 183 263,79 euros, ainsi que les restes à réaliser des dépenses (108 680,00 euros) et les restes à réaliser des recettes (30 000 euros), le Conseil Municipal décide d'affecter 135 000,53 euros à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) sur le budget primitif 2011.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Molay-Littry, le 28 Janvier 2011

Cette réunion a recensé 15 délibérations  
numérotées de 2011/01 à 2011/015

### Liste des conseillers municipaux

<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>LEROUX Denis</b>	
<b>MADELAINÉ Fabrice</b>	
<b>BREYNE Claude</b>	
<b>PETRAS André</b>	
<b>CORNEVILLE Gilbert</b>	
<b>BERTIER Guillaume</b>	
<b>LECLUSE François</b>	
<b>BOUILLON Emilie</b>	
<b>ADAM Jean-Marc</b>	
<b>LEBATARD née LEDUNOIS Geneviève</b>	
<b>MOTTIN née LEPLATOIS Brigitte</b>	
<b>LECONTE Claude</b>	
<b>BAILHACHE née ROSE Christelle</b>	
<b>PLINE Didier</b>	
<b>GODARD née GUILLEMETTE Catherine</b>	
<b>LERECULLEY Yves</b>	
<b>MARIOTTI Pascal</b>	
<b>BRIARD Emmanuel</b>	
<b>BOUILLON née DUMAS Florence</b>	
<b>POSTIC Jean-Pierre</b>	
<b>SIMON Jean-Baptiste</b>	
<b>HAREL Nicolas</b>	